

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4038

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Villeurbanne

objet : **IUT B, rue de France - Université Claude Bernard Lyon 1 - Individualisation de l'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2002-0782 et n° 2004-2216 respectivement en date des 23 septembre 2002 et 18 octobre 2004, le conseil de Communauté a autorisé, d'une part, l'individualisation de l'autorisation de programme relative au projet d'extension et d'aménagement de l'IUT B rue de France à Villeurbanne, inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, d'autre part, la signature de la convention (et de son avenant n° 1) de maîtrise d'ouvrage confiée par l'État à la Communauté urbaine.

L'opération consiste en la réhabilitation d'un ancien laboratoire, libéré par les Armées, contigu à l'établissement, bâtiment industriel construit en 1927. Cette extension est destinée à abriter le département des Techniques de commercialisation, ce dernier cédant ses locaux actuels à un deuxième département Génie électrique et informatique industriels.

Ce projet d'aménagement permettra de porter le nombre d'étudiants actuel (1 850) à 2 200.

Le tènement comprend, sur une surface de 3 836 mètres carrés :

- le bâtiment principal, d'une surface hors œuvre de 4 600 mètres carrés environ sur cinq niveaux, bâtiment en béton, à toiture terrasse, d'environ 20 mètres de haut. Il est prévu de ne conserver que le bloc principal de ce bâtiment (3 600 mètres carrés SHON),
- de petits bâtiments annexes dont un certain nombre en mauvais état, ou difficilement utilisables, devront être démolis.

Ce tènement est mitoyen des terrains actuels de l'IUT et dispose d'un accès indépendant sur le cours Emile Zola.

Pour mémoire, cette opération d'extension a été inscrite au contrat de plan pour un coût estimé à 3 964 M€ et financée comme suit :

- Etat	0,305 M€
- région Rhône-Alpes	0,915 M€
- ville de Villeurbanne	0,274 M€
- Communauté urbaine	2,470 M€

L'État apporte également un terrain et des bâtiments évalués à 1,524 M€.

Dès sa prise en charge par la direction logistique et bâtiment, cette opération est apparue très largement sous-estimée au regard des aménagements à réaliser. De ce fait, et tout au long des études conduites, les différents acteurs ont veillé au respect de l'enveloppe :

- le programme technique de construction (PTC) ne prend en compte que l'aménagement de quatre niveaux sur les cinq du bâtiment conservé ce qui permet de répondre aux besoins de l'établissement tout en restant dans l'enveloppe,
- des adaptations du programme et des modifications de prestation ont été négociées avec l'établissement, en cours d'étude par la direction logistique et son maître d'œuvre.

Malgré cette recherche constante de solutions économiques, la procédure de consultation des entrepreneurs lancée à la fin du 1er semestre 2006, a été déclarée infructueuse en décembre, l'estimation initiale étant largement dépassée pour un certain nombre de lots, notamment en raison des conditions économiques du moment.

A ce stade du dossier, il apparaît que :

- la reprise complète des études pour rentrer dans l'enveloppe initiale va entraîner des surcoûts induits par le décalage de l'opération et surtout ne garantit pas des résultats futurs de la consultation des entrepreneurs,
- de nouveaux postes d'économie seront difficiles à trouver sauf à risquer de rendre l'ensemble inopérant : l'opération de réhabilitation est lourde et extrêmement contrainte par le bâti initial : nécessité de désamianter une partie des bâtiments, démolitions importantes, nécessité de remettre en état l'intégralité du clos et couvert du bâtiment conservé,
- enfin, l'État s'est engagé à débloquer le financement de cette opération et il serait prudent de ne pas en repousser le démarrage.

Dans ce contexte, il est proposé d'augmenter le budget global de l'opération et de relancer la procédure de consultation des entrepreneurs. Le budget global qui serait nécessaire pour prendre en compte les nouvelles estimations du maître d'œuvre et les surcoûts induits par la réévaluation dérapage du dossier serait de 4,463 M€, soit une augmentation de 0,5 M€.

S'agissant d'une opération du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2000-2006, aucun financement complémentaire ne sera apporté par l'Etat et la Région.

Aussi pour ne pas remettre en cause cette opération dont la réalisation est fort attendue, est-il prévu d'inscrire ce complément de financement de 0,5 M€ dans le cadre de la participation de la Communauté urbaine au prochain contrat de projet Etat-Région 2007-2013-volet enseignement supérieur en cours de négociation avec les collectivités ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement actualisé de cette opération.

2° - Autorise l'individualisation complémentaire de 500 000 € de l'autorisation de programme AP 02 contrat de plan pour l'aménagement de l'IUT B à Villeurbanne - opération n° 0 571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,